

J'ai appris, dans les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*, qu'en 1968, à l'époque où la compagnie W. J. A. Gage appartenait encore à des Canadiens, 22 compagnies canadiennes pourvoyeuses de manuels dans les écoles du Canada ne fournissaient que 40.3 p. 100 de tous les manuels utilisés dans ces écoles. Depuis lors, W. J. A. Gage et Ryerson ont été vendues aux Américains et la proportion de manuels canadiens assurés aux écoles canadiennes par des éditeurs canadiens va probablement tomber maintenant à 20 p. 100.

La situation est encore pire dans les universités. Dans leur étude intitulée «The Textbook Racket», MM. Rod McDermitt et Art Skolenski signalent que 80 p. 100 de tous les livres de nos bibliothèques et 92 p. 100 de tous les livres achetés par nos librairies universitaires sont publiés en dehors du Canada; que 17 p. 100 seulement de tous les manuels vendus pour le cours postsecondaire viennent d'éditeurs canadiens et que près de la moitié sont publiés d'après la formule des droits d'adaptation, par conséquent, que moins de 10 p. 100 des manuels universitaires sont d'origine canadienne.

La situation va vraisemblablement empirer au fur et à mesure que les écoles et universités adopteront l'enseignement audio-visuel. La plus grande partie du matériel utilisé pour cet enseignement est fabriqué aux États-Unis. Cette domination de notre industrie du livre par les maisons d'édition américaines est une des grandes causes de la situation qu'une étude de l'Université York révélait dernièrement, soit que les étudiants canadiens s'identifient davantage aux présidents des États-Unis qu'aux premiers ministres du Canada.

J'en aurais encore long à dire sur la culture. Je voulais aborder le problème des sports, mais je vois que je n'en aurai pas le temps. Je voudrais cependant terminer sur cette pensée, que les facteurs d'indépendance dans l'ordre économique, politique et culturel sont étroitement reliés entre eux et que si nous voulons atteindre à l'indépendance dans un domaine, il nous la faut dans les deux autres. C'est une réalité que le gouvernement ne doit pas oublier lorsqu'il tente de remédier à la situation et j'espère qu'il va se mettre à l'œuvre et nous présenter les politiques et les lois nécessaires pour nous conserver notre pays.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, la motion qui fait l'objet de notre débat aujourd'hui est opportune, bien qu'elle ait été débattue il y a deux semaines, car elle porte sur ce même problème de l'appartenance étrangère qui est d'une si brûlante actualité. Une des principales raisons de la visite aux États-Unis du premier ministre (M. Trudeau) lundi dernier était, dit-on, d'informer le président qu'aucune restriction ne serait imposée aux investissements étrangers au Canada, ce qui, en l'occurrence, signifiait les investissements américains au Canada. Les pontifes de la presse ont même laissé entendre qu'il s'agit d'une initiative minutieusement ourdie par le premier ministre, car ils signalent les faits suivants. Le 18 juin, le gouvernement a présenté un bill fiscal comportant des réformes importantes entraînant des avantages fiscaux pour les entreprises canadiennes et des inconvénients fiscaux pour les entreprises exploitées au Canada, appartenant à des américains. Ce projet de loi contenait d'autres dispositions destinées à forcer les fonds de pension canadiens et d'autres investisseurs passifs dans notre pays à diminuer leurs placements en valeurs inscrites aux bourses américaines et à augmenter leurs investissements en valeurs canadiennes. Puis, la nouvelle loi sur la concurrence fut présentée à la Chambre le 29

[M. Rowland.]

juin dernier. Elle contient des dispositions nouvelles en ce qui concerne la réglementation des activités des firmes étrangères faisant leur apparition sur le marché canadien au moyen de mainmises et d'autres méthodes.

Enfin, le 30 juin, la loi tendant à créer la Corporation de développement du Canada a obtenu la sanction royale, mais elle n'a pas été proclamée depuis lors. La raison d'être principale de la CDC—même si elle n'est explicitement stipulée—est de proposer aux vendeurs canadiens d'entreprises rentables un autre acheteur. Il a été dit dans le passé que seuls des Américains étaient en mesure d'acheter ces entreprises. Nul doute que la politique canadienne visant à réduire le nombre des mainmises étrangères affectera particulièrement des sociétés américaines qui sont le plus enclines à investir au Canada, et il ne fait pas de doute qu'au cas où la réceptivité du Canada à l'égard des capitaux américains désireux de s'investir directement dans notre pays ne serait plus la même, il pourrait s'ensuivre une accélération des repréailles américaines. Celles-ci auraient pour effet d'interdire ou de réduire l'accès du Canada aux marchés des obligations américains ou de supprimer ou de réduire les prêts consentis à des provinces et à des municipalités canadiennes.

Comme toujours dans ses rapports avec les États-Unis, le Canada ne veut pas que ces derniers ralentissent le commerce ou empêchent nos gouvernements provinciaux d'emprunter des capitaux sur le marché américain. Il semble donc, d'après les réponses qu'il a données à la Chambre, que le premier ministre s'est rendu à Washington pour prévenir les Américains qu'il allait faire une déclaration importante quant à la politique future du Canada à l'égard des investissements étrangers. Nous pouvons donc, apparemment, nous attendre à ce que le premier ministre fasse sous peu une déclaration importante quant à la nécessité d'empêcher les investissements étrangers dans certains domaines.

• (8.40 p.m.)

Le malheureux rapport Gray qui a fait l'objet de fuites a été si adroitement conçu que sa principale arme contre les investissements étrangers n'est nulle autre que la prétendue commission de contrôle. Le gouvernement va sans aucun doute nous en annoncer sous peu la création. Je doute fort qu'une telle commission puisse agir à la base, si je puis m'exprimer ainsi, pour sauvegarder l'intérêt national. Elle ne servira qu'à protéger les intérêts régionaux du Canada et la région que doit préserver la commission de contrôle est naturellement le centre du pays. Le gouvernement est déjà intervenu à l'occasion, mais tous peuvent facilement voir qu'il faut mettre au point une meilleure méthode de traiter des investissements étrangers.

Le gouvernement est intervenu à la dernière minute, dans le cas de la Dennison Mines, pour empêcher la vente de mines d'uranium. Il y a eu l'affaire de la Home Oil où l'intervention de dernière minute du gouvernement a empêché, pour des raisons douteuses, la vente d'une entreprise canadienne à une société américaine. Le gouvernement a par contre permis la vente d'une société pétrolière canadienne à la BP Supertest, censément parce que cette société est britannique et non américaine, ce qui était donc plus souhaitable sur le plan des capitaux étrangers.

La récente décision de l'Office national de l'énergie d'interdire l'exportation de gaz naturel aux États-Unis est un autre exemple de notre façon improvisée de traiter avec les investisseurs étrangers. Le prix du gaz naturel a augmenté parce que ce combustible n'est pas très pol-